

Décision du 19 décembre 2011 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Angers

NOR : JUSB1134422S

Le premier président de la cour d'appel d'Angers,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Angers en date du 22 novembre 2011,

DÉCIDE :

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel d'Angers :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat C.Justice	Marie-Claude RENIER adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TGI Le Mans	Marylène AUGEREAU adjoint administratif 1 ^{ère} classe TI Saumur
	Myriam BOFFY adjoint administratif 1 ^{ère} classe TGI Angers	Pascal PROU adjoint technique 2 ^{ème} classe TGI Angers
Syndicat USAJ UNSa Justice	Nathalie GARNIER greffier 1 ^{ère} classe CPH de Laval	Sylvie LE GALL greffier 1 ^{er} grade CA Angers
	Fanny BELLON greffier en chef 2 ^{ème} grade CPH Laval	Noëlle POINTEAU adjoint administratif 1 ^{ère} classe SAR Angers

.../...

Article 2

Le premier président de la cour d'appel d'Angers est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait le 19 décembre 2011.

Le premier président,

Pierre DELMAS-GOYON